

DECRET N° 92-44 du 24 Février 1992

portant approbation du Rapport d'activités et des comptes financiers du Port Autonome de COTONOU pour l'Exercice 1990.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du Gouvernement ;
- VU la Loi N° 88-005 du 26 Avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- VU le Décret N° 89-306 du 23 Juillet 1989 portant approbation des Statuts du Port Autonome de COTONOU ;
- VU la Délibération du Conseil d'Administration du Port Autonome de COTONOU en sa séance du 25 Septembre 1991 ;
- SUR Proposition du Ministre des Travaux Publics et des Transports et du Ministre du Plan et de la Restructuration Economique ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 5 Février 1992,

D E C R E T E

Article 1er..- Sont approuvés le rapport d'activités et les comptes financiers du Port Autonome de COTONOU pour l'Exercice 1990 tels qu'ils figurent en annexe à ce Décret.

Article 2..- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 24 Février 1992

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Nicéphore SOGLO
Nicéphore SOGLO

.../...

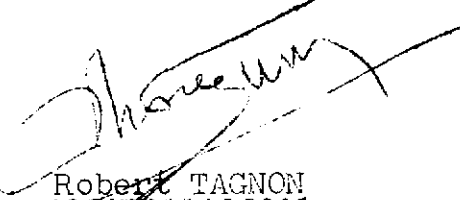
Le Ministre d'Etat, Secrétaire Général
à la Présidence de la République,


Désiré VIEYRA

Le Ministre des Travaux Publics
et des Transports,


Florentin MITO-BABA

Le Ministre du Plan et de la
Restructuration Economique,


Robert TAGNON

Ampliatiions : PR 6 AN 4 EPRE 4 MTPT 4 AUTRES MINISTERES 18 SGG 4
SPD 2 DPE-DLC-INSAE 6 DTCP 4 GCONB 4 PAC 10 CCIB 2 DB-DCOF-DSDV-
DTCP-DI 10 UNB-FASJEP 4 BEN-DA 4 JORB 1.